

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCERTATION LOCALE
DES TAXIS**

DU 16 NOVEMBRE 2016

PRESENTS

| | |
|--|--|
| <p><u>Section Professionnelle :</u></p> <p>Mr BERNARD Jean François Mr LAURENT Olivier Mr GODART Régis Mr OGOREK Marc Mr AISSAT Zaubert</p> | <p><u>Section Sociale :</u></p> <p><u>CPAM</u> Mr CHAZAUD Alain Mr FORET Jean François</p> <p><u>MSA</u> Mr CARROUX André</p> <p><u>RSI</u> Mr TONDEUR Jean Marc</p> |
|--|--|

PARTICIPANTS :

Dr DRUGE Jean Marie
Mme MASSONNEAU Fabienne
Mme DAHOUTIA Esméralda
Mme MACHERAT Marilyse

EXCUSES :

Mr VEYRAT DE LACHENAL
Mme SONNIER Solange

ORDRE DU JOUR



1. Approbation du compte rendu de la commission du 11 mai 2016.
2. Statistiques des dépenses.
3. Questions sur facturation :
 - Rappels utiles sur la facturation
 - Forfait agglomération
 - Facturation des transports avec les centres de dialyse
 - Prescriptions et accord préalable
4. Projet de plateforme de commande de transports au CHANGE
5. Campagne de communication sur les transports dans les établissements
6. Point sur la télétransmission et PEC +
7. Questions diverses :
 - . Regroupement des caisses
 - . Envoi de l'annexe 1 entre le 1er décembre 2016 et le 31 janvier 2017
 - . Taxi relais
 - . Dispositions nouvelles pour autorisation de stationnement
 - . Vitrophanie

La séance est ouverte à 9 h 45 par Mr Chazaud.

Un tour de table est effectué afin que chaque personne puisse se présenter.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 11 MAI 2016.

Mr CHAZAUD propose la validation du procès-verbal de la précédente commission qui est approuvé à l'unanimité.

2. STATISTIQUES DES DEPENSES

Documents en pièce jointe

Mme DAHOUTIA présente la synthèse des dépenses de santé à mai 2016 :

Il est important de préciser que la CPAM 74 a remboursé 676 668 768 euros enregistrant une progression élevée de +7.7 %, alors qu'au niveau régional, le taux est de + 5.1 % et au niveau national de +3.5 %.

Mais il faut prendre en compte l'intégration de la population frontalière.

En visualisant le tableau « Projection de l'effet report de l'affiliation 2015 des frontaliers sur les objectifs CPG de maîtrise des dépenses 2016 », il est constaté qu'en fonction des blocs :

Pour le bloc 1 : Antibiotiques : le résultat est bon.

Le poste en économie projetée corrigé donne un résultat excellent si l'on isole l'impact de l'intégration des frontaliers (colonne Corr.Front.)

Et en visualisant les deux dernières colonnes (Médiam et Corr. Front.) les résultats sont bons.

Bloc 2 : molécules contient des résultats mauvais.

Le Dr DRUGE insiste sur les postes dialyse et médicaments anti-cancéreux qui sont chers mais donnent d'excellents résultats. Ils n'ont pas un impact important sur les résultats car les frontaliers ne consomment pas ce type de médicament sauf anti TNF (molécule fabriquée à partir de cellules : pathologie rhumatismales et troubles de l'immunité. Médicaments chers mais résultats excellents).

Bloc 3 : masso thérapie

Pour les transports : la tendance est stable si on isole les frontaliers.

Pour les transports en taxi : (tb transports remboursés entre le 01.01.2016 et le 31.08.2016)

+ 5.6 % pour le régime général

-9.70 % pour la MSA

+ 5.30 % pour le RSI

-6.6 % pour les autres régimes

Ce qui donne une progression de + 5 % tous régimes confondus, alors que l'on enregistre une augmentation de 8.3 % au régional et national.

Pour les taxis : si on neutralise des frontaliers : les résultats seraient de 4.6 % (faible augmentation).

Mr OGOREK souligne que l'on peut faire mieux : Mr Chazaud acquiesce mais explique que ce sont des changements comportementaux à mettre en place et que c'est toujours très long.

Mr Godart fait le constat suivant : une diminution des transports pourrait être significative dans le cas de regroupement des patients dans les véhicules, notamment les enfants (CMPP, Hôpital de jour).

3. QUESTIONS SUR FACTURATION :

Rappels utiles sur facturation :

Mme MACHERAT (UG PNI Annemasse) rappelle que les pièces à joindre doivent être envoyées impérativement et le plus rapidement possible.

Les tickets du taximètre et les annexes doivent être correctement remplies notamment le parcours effectué. (Vérification avec le site Michelin).

Mr CHAZAUD rappelle que la CPAM a pour politique de payer à réception du flux alors que certaines caisses mettent en attente le transport.

Il insiste sur le fait que c'est une position de principe, basée sur la confiance et qu'en fonction des cas, les décisions sont pondérées.

Mr CHAZAUD explique que les taxis et les transporteurs sanitaires sont les dernières professions à faire des envois sous forme papier, car le flux télétransmis n'est pas sécurisé.

Il réexplique la procédure en cas de pièces manquantes :

- 1^{ER} rappel est fait (maximum 5 jours pour le dépôt des pièces)
- on effectue le paiement,
- si les pièces ne sont pas fournies, un indu est demandé.

Mme Massonneau (UG PNI Annecy) explique qu'en cas de récurrence (au moins 2 indus enregistrés) des pénalités financières sont demandées et sont calculées à hauteur de 10 % du lot payé.

Mr Ogorek signale un refus de remboursement par le RSI. Le rejet porte sur le fait que la prescription médicale est établie le jour du transport et non en amont. Mr Chazaud lui rappelle que le problème soulevé est particulier, que le RSI représente que 6% des remboursements et qu'une saisine de la CRA pourrait l'aider à résoudre ce problème.

Concernant les centres de dialyse, la prescription de transport est délivrée en fin de mois, voire en début du mois suivant. La facturation est compliquée à suivre.

Certains établissements délivrent des prescriptions pour 6 mois et envoient un détail en fin de mois à la CPAM. Mr Chazaud se propose de rappeler les règles à l'établissement de Thonon.

Concernant la CPAM, Mme Macherat rappelle qu'aucun transport n'est refusé lorsque la prescription est établie le jour même.

Mr Godart signale que le tri des factures est fastidieux alors que certaines caisses n'obligent pas l'envoi des factures.

Une uniformisation serait nécessaire au niveau national mais peut engendrer quelques désagréments sur les accords locaux.

Mr Zaubert cite un cas particulier : comment vérifier que l'accord préalable est validé au bout des 15 jours sans réponse de la CPAM : Mme Macherat confirme que le cas est isolé.

Les coordonnées suivantes sont mises à disposition pour que le taxiteur puisse vérifier les droits des assurés :

ugpni.annemasse@cpam-annecy.cnamts.fr

Fax : 04 50 92 02 38

Tel : 0811 709 074

Concernant le forfait aggro, aucune décision n'est prise à ce jour.

Mr Godart propose d'attendre la fin de réforme territoriale pour visualiser la situation et l'éventuelle nouvelle convention.

4. PROJET DE PLATEFORME DE COMMANDE DE TRANSPORTS AU CHANGE

Le change a projet de mettre une plateforme de sortie.

La réunion est prévue le 16 novembre 2016 à 14 h 00 entre les partenaires suivants :

- Le CHANGE,
- La CPAM,
- L'ARS (financeur)
- Les syndicats de transporteurs 74 et 01

Cette plateforme n'interviendra que lorsque le patient n'a pas choisi son taxi pour le retour.

Ce système engendre une grosse réorganisation à l'hôpital et la mise en place d'un salon de sortie.

5. CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES TRANSPORTS DANS LES ETABLISSEMENTS

Une campagne a été faite auprès des assurés, médecins et dans les établissements

En pièce jointe les flyers.

Le Dr Druge précise que cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une évolution unique avec les établissements, les particularités des structures sont prises en compte en utilisant les informations données par la section professionnelle.

Mr Zaubert souhaite une garantie des dispositions actuelles de transport de malades assis en 2017. Mr Chazaud ne peut certifier ce maintien car d'autres modes de transport peuvent être mis en place au niveau national.

6. POINTS SUR LA TELETRANSMISSION

Docs en PJ :

Mr Thibault confirme que le taux de 98 % est excellent.

Seulement, 21 connexions sur PEC + en octobre 2016 = c'est peu car ce système permet de minimiser les rejets.

Une communication générale sera faite aux personnes qui ont des rejets sans consulter PEC +.

7. QUESTIONS DIVERSES

Taxi relais et nouvelles dispositions pour les emplacements : en attente d'informations par la CNAMTS.

Vitrophanie :

Le dossier est présenté par Mr Chazaud mais la section professionnelle n'approuve pas l'apposition du logo sur leur véhicule.

Rappel de l'envoi de l'annexe 1 entre le 1^{er} décembre 2016 et le 31 janvier 2017 : un mail de rappel sera fait à l'ensemble des sociétés de taxi.

La prochaine **Commission** est fixée au **24 mai 2017 à 9 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.

Le Président de la Commission,
Mr Alain Chazaud